



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

SOUS-PREFECTURE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 13 janvier 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Virginie SUDRE – Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

**DELIB 2015.01.19 06**

**OBJET : Création d'un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe Temps Non Complet**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 à la création de l'emploi suivant :

**- 1 emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 60 %**

Cette création fait suite à la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire.

Ce fonctionnaire exerce ses fonctions au sein du service accueil du pôle Education/Jeunesse/Centre Social.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la création de cet emploi.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi sont inscrits au budget.

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 20 janvier 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le 21 JAN. 2015

Le Maire  
  
Michel BACCONNIER